

Questions orales

Pour ce qui est du pipe-line en général et des responsabilités à cet égard, la construction du pipe-line va certainement nécessiter l'intervention d'un grand nombre de ministères et organismes gouvernementaux. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé de créer un organisme spécialement chargé de toutes les questions concernant le pipe-line. Nous espérons présenter au Parlement la loi créant cet organisme peu après le congé de Noël.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LA POSSIBILITÉ D'UNE ÉVALUATION DES RESSOURCES DANS L'APPLICATION DE CERTAINS PROGRAMMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse, monsieur l'Orateur. Ma question fait écho en quelque sorte à l'inquiétude que la commission royale d'enquête Lambert sur la gestion financière et l'imputabilité a suscitée chez de nombreux Canadiens en recommandant de réduire les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, et d'assujétir le paiement des unes et des autres à une évaluation des ressources. De façon à fournir aux Canadiens l'assurance qu'ils attendent, le ministre pourrait-il déclarer que le gouvernement actuel n'envisage pas de réductions de ce genre, surtout pas maintenant?

● (1502)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre à la radio un reportage au sujet de ce que le député m'a demandé, plus précisément, au sujet des commentaires de M. Lambert sur l'universalité des prestations à caractère social et des éventuelles réductions à cet égard. Pour ma part, je considère qu'il a outrepassé sa compétence. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement a foi en l'universalité des allocations familiales et des prestations de vieillesse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LES PROJETS D'EXPANSION DE LA BFC À ESQUIMALT—
DEMANDE DE RAPPORT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale qui a récemment fait une déclaration à Victoria au sujet d'un projet d'expansion de la base des forces armées d'Esquimalt, projet dont ses collaborateurs à Ottawa ignoraient complètement l'existence. Pour la gouverne de la Chambre et de ses collaborateurs, le ministre pourrait-il expliquer à quoi il songeait lorsqu'il a fait cette déclaration?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce projet fait partie d'un programme d'expansion de la base au sujet duquel je reçois les conseils de mes fonctionnaires. Je n'ai pas tous les détails présents à l'esprit, mais je serai heureux de vous fournir plus d'explications là-dessus. Je sais qu'on pense entre autres à un nouvel

[M. MacEachen.]

hôpital et à un centre sportif. C'est avec plaisir que je dévoilerai les éléments de ce programme au député au moment qui lui conviendra.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je suis content de voir que le ministre et ses collaborateurs se sont enfin rencontrés, car lorsque je me suis enquis de ce projet en comité, ceux-ci en ignoraient tout. Où trouvera-t-on les fonds pour subventionner cette expansion? Sont-ils prévus dans le budget actuel ou dans un budget qui ne nous a pas encore été présenté?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le programme d'expansion de la base s'étendent sur de nombreuses années. Certains des crédits sont actuellement alloués. D'autres doivent être approuvés par le ministre et le Conseil du Trésor. L'allocation de certains autres devra être retardée. On doit assurément réconcilier le budget du ministre et les exigences du programme à long terme. Esquimalt est l'une de nos bases importantes et nous désirons nous assurer qu'elle est maintenue au niveau d'efficacité requis.

* * *

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement relativement aux travaux de la Chambre intéressant directement le secrétaire d'État. Il y a quelques temps, le secrétaire d'État a annoncé qu'il rencontrerait les principaux groupes de francophones de l'extérieur du Québec le 20 décembre, soit demain. Depuis, il a avisé par écrit tous les députés que cette réunion aurait lieu demain à 10 heures.

Dans les journaux du week-end on mentionnait que le gouvernement ferait une déclaration importante relativement à sa politique vis-à-vis des groupes minoritaires, que celle-ci porterait sur une durée de cinq ans et comporterait des dépenses de 75 millions de dollars, ce que l'on doit annoncer demain matin à cette réunion. J'aurais pensé que si cela devait être le point important de la politique gouvernementale que l'on annoncera demain matin, le secrétaire d'État aurait dû faire une certaine déclaration à l'appel des motions aujourd'hui à la Chambre. Il pourrait peut-être nous dire si ce doit être là une politique d'importance majeure du gouvernement, et à quel moment il fera la déclaration qui s'impose pour mettre les députés au courant de ses projets.

M. Roberts: Pour ce qui est de l'appel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ne voudrais certainement pas m'engager dans une querelle de mots à propos de ce qui est d'importance majeure ou secondaire. Mais je pensais, évidemment, au débat sur la politique étrangère auquel tous les députés, et en particulier ceux d'en face, désirent ardemment participer au cours des deux prochains jours. Je n'ai pas voulu trop l'écourter.

La déclaration que je ferai demain, et que tous les députés sont invités à venir entendre viendra en fait compléter le discours que j'ai prononcé à la Chambre au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il m'a semblé, compte tenu de toutes ces circonstances et vu que la Chambre a besoin de temps pour que les députés puissent débattre la question de politique étrangère, et le reste, que c'était la meilleure façon de présenter cette déclaration.